

L'agression à caractère sexuel...

— TRAÇONS — LES — LIMITES.CA —

Sais-tu ce que c'est?

Une agression à caractère sexuel est un acte de violence, de domination et de contrôle. Ce n'est pas l'expression d'un désir sexuel.

C'EST UN ACTE CRIMINEL

- Le *Code criminel* du Canada sanctionne toute activité sexuelle faite sans le consentement de la personne.
- Une activité sexuelle est consentie quand elle est acceptée de plein gré : il ne faut pas qu'il y ait usage de la force, de menace, de manipulation ou d'abus de pouvoir ou d'autorité et la personne doit être consciente et non intoxiquée.
- Chaque personne a le droit de refuser une activité sexuelle et peut décider à tout moment d'y mettre fin.
- Seul l'agresseur est responsable de l'agression. Une victime n'est jamais responsable et ne doit pas être blâmée pour ce qui lui est arrivé, peu importe son comportement, son habillement, etc.

C'EST UN PROBLÈME SOCIAL

- Au Canada, une femme sur trois est victime d'agression à caractère sexuel. Dans la grande majorité des cas, la victime connaît l'agresseur.
- Les victimes et les agresseurs appartiennent à tous les groupes d'âges, classes sociales, professions, religions, groupes ethniques, etc.

ÇA M'EST ARRIVÉ

Souviens-toi que ce n'est pas de ta faute et que tu n'es pas seule. Tu peux en parler à une personne en qui tu as confiance ou appeler en Ontario la ligne Fem'aide au 1 877 336-2433, ATS : 1 866 860-7082.

La violence à caractère sexuel concerne tout le monde. Mettons-y fin en brisant le silence. Plus d'information sur traçons-les-limites.ca

